



L'ECOWAP / PDDAA

INSTRUMENTS ET MESURES DU PLAN REGIONAL D'INVESTISSEMENTS

NOTE DE SYNTHESE

Réalisé en collaboration avec :



Avec le soutien de :



MARS
2011

1. L'ECOWAP / PDDAA en bref.....	4
Enjeux et contexte d'élaboration de l'ECOWAP/PDDAA	4
L'ECOWAP/PDDAA : la fusion de deux processus	5
Une construction par étapes.....	6
Quelques caractéristiques du plan régional d'investissements	8
2. Présentation des instruments de politique agricole.....	9
Instruments d'intensification de la production.....	9
Instruments de régulation des marchés	12
Instruments de réduction de l'insécurité alimentaire pour les populations les plus vulnérables	15
3. Dispositif institutionnel, mécanisme financier et suivi-évaluation	16
Dispositif institutionnel	16
Mécanisme financier	17
Dispositif de suivi-évaluation	18
Bibliographie	19
Annexe : Détail du plan régional d'investissements	20
Axe 1 : Promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire	20
Axe 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement agricole régional	23
Axe 3 : Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation	26

Rédaction : Amel Benkahla, avec la collaboration d'Aïfa Niane Ndoye, Cheikh Oumar Ba et Alain Mbaye.
Merci à Roger Blein (bureau Issala) pour sa relecture et ses conseils.

LISTE DES ACRONYMES

APE	Accords de Partenariat Economique
ARAA	Agence régionale d'Appui à l'Agriculture
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMAOC	Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
ECOWADF	Fonds Régional de développement Agricole de la CEDEAO
ECOWAP	Politique Agricole Régionale de la CEDEAO
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
LOA	Loi d'orientation Agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OP	Organisation de Producteurs
PDDAA	Plan détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique
PI	Plan d'Investissement
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
POSCAO	Plateforme des Organisations de la Société Civile d'Afrique de l'Ouest
PRIA	Plan Régional d'Investissement Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBM	Réseau Billital Maroobé (réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs)
ReSAKSS	Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Economique et Monétaire ouest africaine

1. L'ECOWAP / PDDAA EN BREF

ENJEUX ET CONTEXTE D'ELABORATION DE L'ECOWAP/PDDAA

UN ROLE MAJEUR DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'augmentation de la productivité de l'agriculture constitue un enjeu politique majeur pour le développement de l'Afrique. Avec une forte croissance démographique de plus de 2% par an, l'Afrique de l'Ouest fait face à une demande alimentaire croissante. Bien que ces dernières décennies aient été caractérisées par une croissance de la production, celle-ci demeure encore très insuffisante pour répondre à l'augmentation de la demande en produits agricoles tant à l'échelle locale, régionale, qu'internationale.

La production a progressé durant cette période essentiellement en raison de l'augmentation des surfaces cultivées. Toutefois, cette dynamique d'extensification est aujourd'hui fortement limitée par la pression foncière (dégradation des terres, conflits d'usage) et les enjeux environnementaux (changements climatiques, salinisation des sols).

Dans certains pays, la production agricole est très insuffisante pour couvrir les besoins de consommation de base, ce qui conduit à un recours massif aux importations. Les importations de produits agro-alimentaires pèsent donc de plus en plus lourd dans les dépenses des pays ; elles sont passées au niveau sous-régional de 3,2 milliards de dollars US en 1994-96 à 7,1 milliards entre 2004 et 2006 (CEDEAO, 2010). Ce déficit porte essentiellement sur les céréales (riz et froment de blé), le lait en poudre, le sucre et l'huile.

UN SURSAUT GENERAL LIE A LA CRISE ALIMENTAIRE

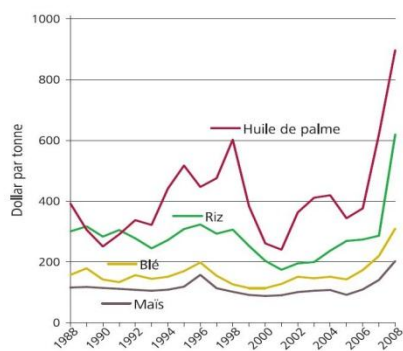


Figure 1 : prix mondiaux des denrées agricoles en dollar constant – base an 2000 (Source : CIRAD d'après FMI)

La crise alimentaire de 2008 a rappelé aux Etats les dangers liés à cette forte dépendance extérieure et a suscité de nombreuses initiatives axées sur la relance de la production vivrière. Ces interventions demeurent toutefois des mesures d'urgence, mises en place dans la précipitation, sans concertation entre les Etats ou au sein des Etats avec les parties concernées, et en premier lieu les organisations de producteurs.

Détachées des problématiques de fond qui handicapent le développement de l'agriculture (insécurité foncière, déséquilibre au sein des chaînes de valeur, faible organisation des marchés, contexte commercial défavorable, etc.), ces mesures ne permettent pas d'entraîner l'agriculture dans une dynamique de long terme et ne constituent qu'une réponse très partielle face à l'ampleur des défis

LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE

Il apparaît alors la nécessité de travailler sur les causes structurelles de la crise et d'adopter une approche cohérente et globale des enjeux liés à l'agriculture et au commerce. Le cadre régional est considéré comme l'espace le plus pertinent pour construire une stratégie du secteur agricole. Les Etats de la CEDEAO sont en effet déjà engagés depuis plusieurs années dans un processus régional de construction d'une politique agricole commune, l'ECOWAP/PDDAA. C'est donc ce cadre qui sera retenu fin 2008 pour coordonner les efforts des Etats face à la crise alimentaire et structurer la stratégie régionale dans le domaine de l'agriculture, donnant ainsi un nouvel élan à l'ECOWAP/PDDAA.

LE PDDAA : PLAN DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Le PDDAA est une vision collective du continent africain, adoptée en 2003, qui place l'agriculture au centre de la stratégie de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Il a pour ambition de constituer le socle des politiques définies au niveau national et au niveau régional. Pour cela, il propose aux Etats un plan d'investissements qui s'articule autour de : (i) une méthodologie commune reposant sur un diagnostic de la situation ; (ii) une analyse des facteurs de blocage ; (iii) une identification des sources de croissance et de leur impact sur la réduction de la pauvreté ; et, (iv) une estimation des besoins de financement, à travers l'élaboration de plans d'investissement à l'échelle régionale et au niveau de chaque Etat. Il s'agit ainsi d'aider les pays et la région à bâtir des stratégies d'investissements basées sur une analyse prospective des tendances lourdes de l'agriculture et visant l'amélioration de sa contribution dans l'économie.

Avec un objectif affiché de 6% de croissance de la productivité agricole et des engagements financiers de 10% minimum des budgets nationaux, le PDDAA a pour ambition d'atteindre les objectifs du Millénaire à l'horizon 2015.

L'ECOWAP : UNE APPROCHE REGIONALE DU PDDAA

L'ECOWAP est le sigle retenu pour désigner la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe 15 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Léone, Sénégal, Togo). La CEDEAO s'est appropriée le PDDAA et l'a traduit à travers L'ECOWAP, sa politique régionale adoptée lors de la 28^e session de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement en janvier 2005.

L'objectif de l'ECOWAP est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

La vision de l'ECOWAP

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme la vision d' « une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intracommunautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

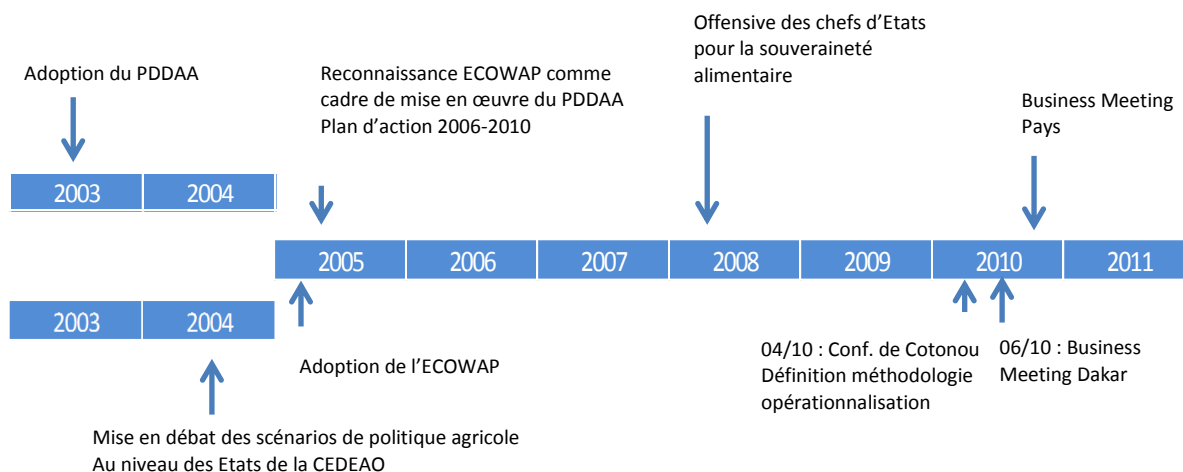
Cet objectif global est décliné en 7 objectifs spécifiques, qui sont centrés sur :

- 1 La sécurité alimentaire des populations ;
- 2 La réduction de la dépendance alimentaire dans une perspective de souveraineté alimentaire ;
- 3 L'intégration des producteurs au marché ;
- 4 La création d'emplois garantissant des revenus à même d'améliorer les conditions de vie des populations rurales ainsi que les services en milieu rural ;
- 5 L'intensification durable des systèmes de production ;
- 6 La réduction de la vulnérabilité des économies ouest-africaines en limitant les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale ;
- 7 L'adoption de mécanismes de financement appropriés.

L'ECOWAP a été conçue autour de 3 axes stratégiques:

- **L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture** (mis en œuvre à travers les plans d'investissements) ;
- **La mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire** (réduction des entraves au commerce intérieur régional) ;
- **L'adaptation du régime commercial extérieur** pour favoriser le développement de la production agricole intérieure (création d'une 5^e bande tarifaire et re-catégorisation de certains produits, négociation des APE).

Figure 2 : Processus d'élaboration de l'ECOWAP/PDDAA



UNE CONSTRUCTION PAR ETAPES

DES APPROCHES METHODOLOGIQUES DIFFERENTES AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

La fusion de ces deux processus a conduit à des compromis méthodologiques : l'ECOWAP a été reconnu comme cadre de référence unique au niveau de l'Afrique de l'Ouest, mais la méthodologie du PDDAA a été conservée pour l'élaboration des plans d'investissements nationaux, ce qui a conduit à des différences notoires au niveau de l'implication des organisations de producteurs et de l'élaboration des instruments politiques.

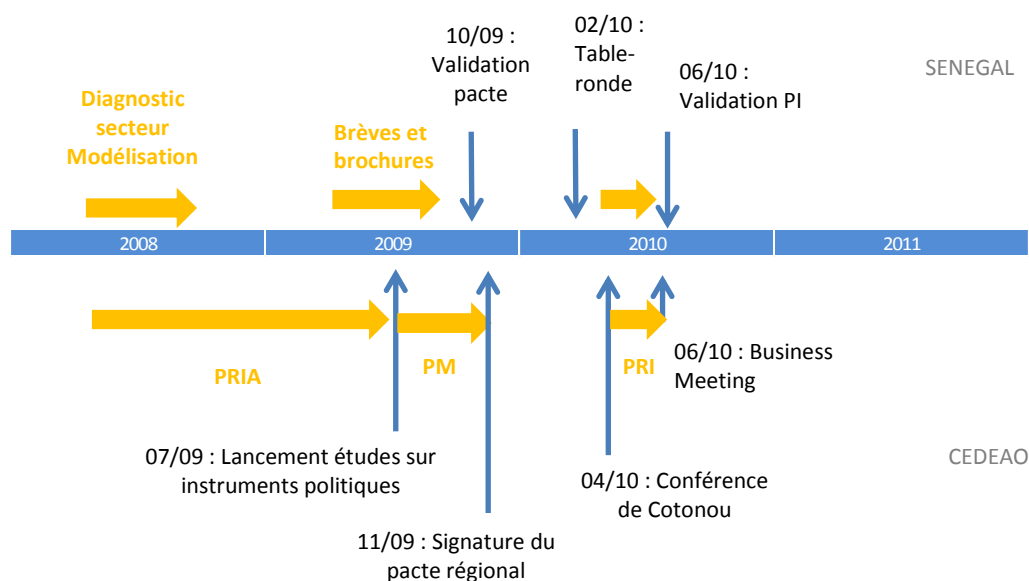
Tableau 1 : Comparaison des méthodologies adoptées au niveau régional et au niveau national

	ECOWAP (niveau régional)	PDDAA (niveau national)
Choix des priorités	Mise en débat de quatre scénarii différents de politique agricole, fondés sur des niveaux variables d'intégration régionale et d'ouverture internationale Concertation avec les chefs d'Etats pour cibler les filières prioritaires	Modélisation macro-économique pour identifier les secteurs contribuant le plus à la réduction de la pauvreté et à la croissance
Coordination du processus	Pilotage par le conseiller agricole de la Commission Délégation du processus de formulation du PRIA aux institutions piliers régionales	Désignation d'un point focal dans chaque pays au sein d'une institution d'Etat (souvent le Ministère de l'Agriculture)
Recours à de l'expertise extérieure	Mise en place d'une task force composée d'un consortium de consultants Réalisation de trois études sur les instruments de politique à développer dans les plans d'investissements par des cabinets internationaux	Recours à des experts pour la réalisation du diagnostic du secteur et la modélisation Appui de l'IFPRI pour la réalisation des brèves et des brochures
Implication des Organisations de producteurs	Participation du ROPPA à la Task Force Signature du Pacte régional avec le ROPPA	Phases de concertation avec les OP assez brèves Invitation des OP aux étapes de validation Signature des pactes nationaux avec des OP pas toujours considérées par les membres du ROPPA comme représentatives

UN PROCESSUS D'ÉLABORATION PROGRESSIF

L'élaboration des plans d'investissements (PI) s'est faite en plusieurs étapes. Au niveau régional, une réflexion a tout d'abord été engagée avec les institutions de coopération technique régionales (PRIA), pour donner lieu aux trois programmes mobilisateurs (PM), déclinés ensuite de manière opérationnelle dans le plan régional d'investissements (PRI). Au niveau national, une méthodologie basée sur un diagnostic du secteur appuyée par un travail de modélisation a permis de dégager les axes d'intervention prioritaires (filères). Un travail a ensuite été réalisé sur les programmes à mettre en œuvre (brèves et brochures) et leur opérationnalisation (plan d'investissement).

Figure 3 : Etapes d'élaboration des plans d'investissements au niveau national et régional



DES ETAPES MAJEURES A VENIR

Les prochaines étapes vont porter sur l'opérationnalisation du plan régional d'investissements. Il s'agira de préciser les modalités concrètes de mise en œuvre des activités identifiées et de réunir les financements adéquats.

Les modalités de mise en œuvre des mesures passent par l'**identification d'instruments spécifiques** (ex : mécanisme de cofinancement des intrants, appui au stockage privé, etc.), ce qui nécessite que l'ensemble des acteurs participent à cette phase de définition, et notamment les organisations de producteurs. (« *Les ministres encouragent la Commission à considérer les organisations de producteurs comme des acteurs majeurs dans ce cadre* » Accra, février 2011).

La définition des modalités de mise en œuvre des instruments se fera au sein de **Task Force thématiques** (intrants, élevage, commercialisation, interprofession, foncier, etc.) dans lesquelles les organisations de producteurs auront tout leur rôle à jouer.

QUELQUES CARACTERISTIQUES DU PLAN REGIONAL D'INVESTISSEMENTS

Le plan régional d'investissements est structuré autour de trois programmes prioritaires :

- ❶ « Promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire » : riz-maïs-manioc ; bétail-viandes et produits dérivés
- ❷ « Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional » : commercialisation, adaptation au changement climatique et gestion des ressources naturelles partagées, système d'information et renforcement des capacités humaines et institutionnelles
- ❸ « Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion d'un accès durable et stable à l'alimentation » : mise en place de filets de sécurité pour les populations vulnérables.

L'analyse de la répartition budgétaire entre les différentes composantes du plan régional montre qu'un équilibre relatif a été adopté entre les investissements visant à développer la production (44%), à améliorer l'environnement commercial, physique, informationnel et institutionnel (31%) et à prendre en charge les populations les plus vulnérables (20%). Au sein du volet d'appui à la production, l'agriculture récupère l'essentiel des ressources (61%), loin devant l'élevage (23%) et la pêche (15%).

Programmes	Activités prioritaires	Budget		
« Promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire »	Promotion des produits alimentaires concourant à la souveraineté alimentaire : riz-maïs-manioc	247	399	44%
	Promotion des filières bétail, viande et lait	92		
	Politique et stratégies de gestion durable des ressources halieutiques	60		
« Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional »	Amélioration de l'environnement commercial des filières agro-alimentaires	95,4	282,8	31%
	Adaptation au changement climatique et gestion intégrée des ressources partagées	64,5		
	Système d'information et d'aide à la décision	63,9		
	Renforcement de capacités des institutions et des acteurs régionaux	59		
« Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation »	Harmonisation du cadre d'analyse et des instruments de réduction de la vulnérabilité	12,3	179,2	20%
	Dispositif de suivi de la vulnérabilité et prévention des crises alimentaires	53,5		
	Instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention/gestion des crises alimentaires	113,4		
Pilotage, mécanisme de financement et dispositif de suivi-évaluation		40	40	4%
TOTAL		901		

Tableau 2 : Programmes, activités prioritaires et budget alloué au plan régional d'investissements (en millions USD)

2. PRESENTATION DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE AGRICOLE

INSTRUMENTS D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION

PROGRAMME DE COFINANCEMENT REGIONAL POUR L'INTENSIFICATION AGRICOLE

➔ **Justifications** : L'intensification de la production est nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire et répondre à la demande au sein de l'espace CEDEAO à un horizon de 15 ans. Cette intensification passe entre autres par l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires, de semences, de matériel agricole adapté et d'intrants pour l'élevage. Les instruments proposés dans le plan régional ont pour objectif d'améliorer la disponibilité de ces produits aux producteurs et leur accessibilité (prix abordables et systèmes de crédit disponibles).

➔ **Principes d'intervention** : co-financement régional disponible pour les pays sous réserve de respecter un certain nombre de conditions communautaires (ex : utilisation de bons pour la subvention des intrants, respect d'un taux de subvention maximum, agrément des distributeurs d'intrants, etc.)

SUBVENTION DES ENGRAIS

➔ **Principes de fonctionnement** : répartition de l'enveloppe communautaire par pays sur la base de l'élaboration des programmes nationaux, mesure facultative pour les pays, exclusion des filières intégrées (coton, hévéa, palmier à huile, tabac, tomate industrielle, etc.)

➔ **Conditions communautaires** : mise en place d'un système de coupons, taux de subvention plafond (50%), gestion par une banque, réseau de distributeurs agréés, plafond des quantités de coupons par exploitant, dispositif de suivi du programme associant les parties prenantes.

➔ **Choix laissés aux Etats** : taux de subvention (dans la limite du plafond communautaire), ciblage des bénéficiaires (catégories de producteurs, zones agro-écologiques, etc.)



Quelles sont les mesures actuelles de subvention des engrais utilisées dans les pays ? Ces mesures touchent-elles en priorité les exploitations familiales ? Les OP sont-elles associées à l'évaluation de l'impact de ces programmes ?

SUBVENTION DU PETIT MATERIEL INNOVANT

➔ **Principes de fonctionnement** : mesure facultative, établissement annuel de la liste des matériels éligibles

➔ **Conditions communautaires** : taux maximum de subvention, montant plafond par équipement, montant plafond par bénéficiaire, mode unique de gestion de la subvention (par banque mandataire), dispositif de suivi associant les parties prenantes

➔ **Choix laissés aux Etats** : liste des équipements éligibles (parmi la liste établie au niveau régional), ciblage des bénéficiaires, taux de subvention (dans la limite du plafond communautaire)



Quels sont les matériels à financer prioritairement ? Comment cibler les bénéficiaires ? Quel est le taux de subvention qui permettra à un maximum d'exploitations familiales de bénéficier de cette subvention ?

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'INTRANTS

➔ **Principes de fonctionnement** : mise en place obligatoire d'un système d'agrément (commerçants, coopératives de producteurs, groupements, GIE, entreprises de transformation des produits agricoles, etc.), organisation de stages de formation, prêts bonifiés pour appuyer l'équipement des distributeurs d'intrants

➔ **Conditions communautaires** : plafond du niveau de bonification (en valeur absolue ou en %), gestion par un organisme bancaire agréé, plafond par bénéficiaire.



Les OP sont-elles assez structurées pour demander un agrément officiel ? Quels sont les besoins des responsables en termes de formation ?

FONDS DE GARANTIE POUR LE CREDIT INTRANTS

➔ **Principes de fonctionnement** : mesure facultative, accessibilité du fonds de garantie aux banques commerciales et institutions de micro-finance intéressées

➔ **Conditions communautaires** : couverture de 50% maximum des pertes dues aux impayés subis sur les crédits de campagne accordés à des agriculteurs ou à des éleveurs, montant maximum de contribution communautaire de 2,5% de l'encours du crédit intrants, montant maximum du fonds de 75 millions de \$.



Quelles sont les principales limites à l'accès au crédit pour les agriculteurs et les éleveurs ? Y a-t-il des zones plus défavorisées que les autres ? Lesquelles ?

➔ **Choix laissés aux pays** : ciblage géographique, taux de couverture du risque, montant du fonds de garantie

MESURES EXCLUSIVEMENT COMMUNAUTAIRES

MESURES DE POLITIQUE FISCALE

➔ **Justifications** : éviter des contradictions entre la politique de subvention aux intrants et les mesures sur la TVA et la fiscalité

➔ **Mesures** : exonération de la TVA pour les intrants agricoles et d'élevage et le matériel agricole, défiscalisation des unités industrielles de production d'engrais

MESURES DE POLITIQUE TARIFAIRE

➔ **Justifications** : assurer la cohérence entre les droits de douane sur les intrants importés et la politique de subvention aux intrants, et de production régionale d'intrants

➔ **Mesures** : classement des engrais, produits phytosanitaires, des équipements innovants ayant un effet sur l'intensification, des médicaments, vaccins et animaux reproducteurs dans la première bande (0% de DD), classement des aliments du bétail, de certains matériels agricoles entre 10 et 20% de DD

MESURES DE COORDINATION

➤ **Justifications** : harmoniser les politiques nationales d'intensification, de développement de l'irrigation et de production industrielle d'intrants agricoles

➤ **Mesures** : mise en place d'un comité mixte public/privé chargé du pilotage du Programme de Cofinancement Régional pour l'Intensification Agricole, études de faisabilité pour l'expansion des unités de mélange d'engrais et l'appui au développement de la capacité régionale de production industrielle d'intrants agricoles, renforcement des initiatives de développement de l'irrigation (harmonisation du code d'investissement et code foncier, diffusion d'expériences innovantes, mécanisme de cofinancement)



Les OP sont-elles prêtes à faire des propositions concrètes dans le cadre de leur participation au comité chargé du pilotage du programme ?

MESURES REGLEMENTAIRES

➤ **Justifications** : assurer la qualité et le contrôle des intrants utilisés sur le marché régional

➤ **Mesures** : harmonisation des règles d'homologation des intrants agricoles (engrais), élargissement du système UEMOA de mise en marché (AMM) des produits vétérinaires à l'ensemble de la CEDEAO, mécanisme de contrôle, mise en réseau des importateurs/distributeurs d'intrants, intégration dans le système AGRIS d'une base de données sur les intrants agricoles et d'élevage (prix, répertoire distributeurs, etc.)

LES INSTRUMENTS AUX FRONTIERES

Les instruments aux frontières sont particulièrement adaptés pour réguler les fluctuations interannuelles des produits importés.

RE-CATEGORISATION DES PRODUITS AVEC DES DROITS DE DOUANE FIXES

➔ **Justifications** : éviter que les prix ne s'effondrent sur les marchés locaux par les effets de transmission des prix à l'importation vers les prix domestiques

➔ **Mesures** : harmonisation d'une méthodologie de détermination des produits à classer dans la 5^e bande (35% de DD), réalisation d'études d'impact et consultation des acteurs concernés (OP, opérateurs privés, société civile), réforme du Comité conjoint de gestion du TEC CEDEAO (appui aux Etats dans les notifications à l'OMC, préparation de l'adhésion à l'OMC de la CEDEAO, etc.), renforcement des relations inter-départements au sein de la CEDEAO et des concertations avec les acteurs (comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation, comité inter-répartement pour l'Agriculture et l'Alimentation)

?

Les OP ont-elles des propositions méthodologiques pour la re-catégorisation des produits ? Ont-elles réalisé des études à présenter au comité conjoint de gestion du TEC CEDEAO ?

MISE EN PLACE D'UNE MESURE DE SAUVEGARDE

➔ **Justifications** : faire face à de brusques montées des volumes d'importation ou de fortes baisses des prix à l'importation

➔ **Mesures** : mise en place d'une mesure de sauvegarde qui couvrirait tous les produits, avec un déclenchement automatique (par les volumes, les prix et les taux de change), avec un système de droits de douane additionnel progressif, d'une durée d'application d'un an renouvelable, d'application régionale (avec des mesures de compensation des coûts d'ajustement pour certains pays)

➔ **Conditions communautaires** : suivi statistique rigoureux des prix CAF, processus léger de décision d'application de la mesure (groupe d'experts), mécanisme de surveillance de la répercussion des prix par les commerçants, dispositif de compensation des coûts d'ajustement en cas de décalage entre un pays et la région)

?

Les expériences menées au niveau national (suppressions temporaires des importations, etc.) sont-elles valorisées pour enrichir le panel d'instruments régionaux ? Comment les capitaliser ?

LES INSTRUMENTS DE STOCKAGE

Les instruments de stockage sur les marchés domestiques conviennent bien aux produits locaux non périssables (mil, sorgho, racines et tubercules) et permettent de réguler les variations intra-annuelles des prix.

INSTRUMENTS DE STOCKAGE PRIVÉS

➔ **Justifications** : les stocks gérés par les opérateurs privés (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.) contribuent à stabiliser les prix sur les marchés domestiques quand leur volume est suffisamment important et que les produits peuvent circuler sans entrave au sein de l'espace régional.

➔ **Mesures** : harmoniser les réglementations nationales sur le stockage privé (formalisation du warrantage, élaboration de normes et standards), inciter les banques à réduire le coût du crédit-stockage, inciter les institutions financières, notamment de micro-finance, à proposer du warrantage paysan (capitalisation expériences), mettre en place des dispositifs d'agrément pour les entreposeurs régionaux, initier un programme test d'entrepôts pilotes, assurer la libre-circulation des produits au sein de la sous-région



Les expériences de warrantage paysan ont-elles été capitalisées ?
Des échanges d'expériences ont-ils été organisés au niveau régional ?

➔ **Conditions communautaires** : mise en place de mécanismes coercitifs et incitatifs : contrôle, mécanisme de plainte, sanctions, instances d'arbitrage, conventions d'indemnités contre les tracasseries pour les entreposeurs régionaux, etc.

STOCK PUBLIC REGIONAL EN LIEN AVEC LES STOCKS NATIONAUX ET PRIVÉS

➔ **Justifications** : la puissance publique est la plus à même de garantir l'intérêt général et de faire face à des événements exceptionnels tels qu'une flambée des cours mondiaux ou des aléas naturels dans la région.

➔ **Mesures** : réflexions sur la mise en place d'un stock régulateur régional en lien avec les stocks de sécurité et stocks d'intervention nationaux (articulation entre stocks publics et stocks privés), ciblage des marchés agricoles à vocation régionale, sélection des produits (ceux dont le prix est le plus instable), transfert sans entrave des zones excédentaires vers les zones déficitaires, intégration des coûts de transport dans les prix d'intervention, élaboration d'une fourchette de prix de référence pour le déclenchement des opérations de (dé)stockage.



Quels sont les produits les plus sensibles dans la consommation des ménages ruraux ? Les OP ont-elles des expériences à valoriser ?

➔ **Conditions communautaires** : transfert de souveraineté (chaque pays libère 5% de ses volumes pour la constitution d'un stock régional), implication des acteurs privés dans le mode de gouvernance, mise en place d'un système d'agrément et de contrôle efficace, formation des gestionnaires de stocks, appareil statistique performant, budget spécifique

➔ **Démarche** : Commencer par des opérations test de soutien des prix aux producteurs pour les céréales sèches (ciblage de deux bassins de production et de consommation) et de recours à des stockeurs privés et des entreposeurs régionaux

LES AUTRES INSTRUMENTS

STANDARDISATION

➔ **Justifications** : définir des standards sur les caractéristiques techniques des produits (calibre, taux d'impuretés, forme, taux de brisure, etc.) et sur les mesures afin de rendre les produits plus réguliers et homogènes.

➔ **Démarche**: Favoriser l'élaboration de standards régionaux au travers d'actions pilotes

➔ **Mesures** : élaborer des normes régionales adaptées au contexte régional (normes intermédiaires ou dynamiques, élaborées avec la participation effective des opérateurs), identifier une ou deux filières pilotes pour mettre en place une norme régionale (oignons ou tomates fraîches), mettre en place des appuis financiers et des formations pour les opérateurs, renforcer et mettre en place un mécanisme de règlement des différends au niveau régional pour traiter les litiges entre Etats membres sur les questions de normes



Quelle peut être la contribution des OP dans la définition de normes et standards régionaux ?
Des expériences en la matière peuvent-elles être capitalisées ?

APPUI AUX INTERPROFESSIONS

➔ **Justifications** : les interprofessions connaissent une dynamique forte qui s'inscrit dans la redéfinition du rôle des Etats (désengagement au profit des organisations socioprofessionnelles)

➔ **Démarche** : Construire une approche régionale du développement des interprofessions (capitalisation d'expériences et mise en place d'un cadre de concertation régional)

➔ **Mesures** : capitaliser les expériences d'interprofessions en cours dans la région, renforcer les capacités des acteurs des OIP, aider à la structuration des OP (élaboration d'un cadre juridique commun pour les différents types d'OP), mettre en place un cadre régional de concertation



Quelle sont les expériences les plus significatives à capitaliser au niveau régional ? Comment aider à une meilleure structuration des OP au sein des interprofessions ?

INSTRUMENTS DE REDUCTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE POUR LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES

La stratégie de soutien aux producteurs et aux investissements peut conduire provisoirement à une hausse des prix des produits vivriers, affectant ainsi l'alimentation des plus vulnérables. En attendant que les mesures fassent leur effet et induisent une réduction des coûts unitaires de production, rendant ainsi les prix des produits plus accessibles, des mesures de soutien aux plus pauvres doivent être mises en place.

Trois facteurs demandent de faire évoluer les dispositifs de sécurité alimentaire : (i) l'urbanisation et l'évolution des systèmes de vie en milieu rural, (ii) l'amélioration de la perception et du niveau de compréhension des facteurs d'insécurité alimentaire et (iii) l'élargissement de l'analyse régionale de la sécurité alimentaire qui se limitait jusqu'à présent aux pays sahéliens à l'ensemble des pays de la zone et notamment les pays côtiers.

SYSTEMES D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

➡ **Justifications** : les Systèmes d'Information sur le Sécurité Alimentaire (SISA) doivent permettre d'assurer le ciblage des populations bénéficiaires selon le type de besoin (conjoncturel, sur la durée, selon le critère d'âge, de sexe d'ampleur des besoins, etc.) et de quantifier les besoins

➡ **Mesures** : Adapter les SISA au nouveau cadre d'analyse de la sécurité alimentaire, améliorer les bases de données existantes (enquêtes ménages, transparence méthodologie, diffusion des données, etc.), promouvoir un cadre commun d'analyse (association des parties prenantes telles que les ONG, institutions gouvernementales, agences de l'ONU, secteur agricole, acteurs dans le domaine du genre, de la santé, etc.), appuyer le développement de méthodes et outils standards pour la collecte de données, appuyer les activités de formation pour la collecte et l'analyse des données.

DEVELOPPEMENT DE FILETS DE SECURITE

➡ **Justifications** : les filets de sécurité doivent organiser les transferts de de moyens en direction des bénéficiaires (transfert de cash, coupons alimentaires, coupons aliments du bétail, food for work, etc.)

➡ **Démarche** : Elaborer un pool d'instruments complémentaires pouvant être mobilisés en fonction du contexte et du type de vulnérabilité auxquelles les populations sont confrontées, choisir l'instrument en fonction d'une grille de lecture incluant : (i) la nature des risques, (ii) la capacité de réponse du groupe affecté et (iii) l'objectif recherché par l'instrument.

➡ **Mesures** : Intégrer les filets de sécurité dans les stratégies de protection sociale au sein des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, appuyer la capitalisation d'expériences, mettre en place des mécanismes de cofinancement d'opérations, appuyer la diffusion de bonnes pratiques au niveau des pays et le renforcement de capacités locales pour la mise en œuvre de filets de sécurité.



Les OP ont-elles des expériences à capitaliser pour le renforcement des capacités locales de mise en œuvre de filets de sécurité ?

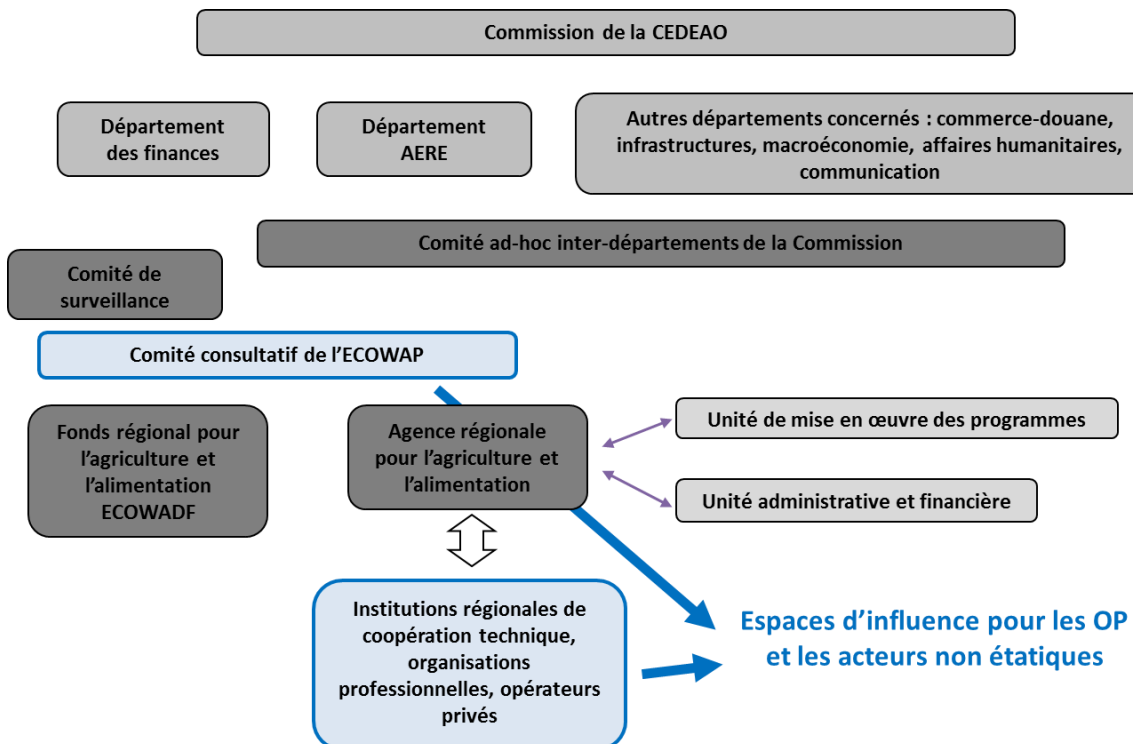
3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, MECANISME FINANCIER ET SUIVI-EVALUATION

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le mécanisme institutionnel repose sur différentes instances aux fonctions clairement identifiées :

- **Comité consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation** : espace de dialogue entre les acteurs et d'institutionnalisation du partenariat multi-acteurs (donne des avis sur les orientations techniques et budgétaires, examine les rapports de suivi-évaluation, assure un cadre d'échange entre toutes les parties prenantes, etc.) ;
- **Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation** : veille à la cohérence des politiques sectorielles au sein de la Commission, instruit et prépare les arbitrages rendus par la Présidence de la Commission ou soumises au Conseil des Ministres de la CEDEAO qui concernent le secteur agricole et reposent sur plusieurs politiques sectorielles ;
- **Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)** : chargée de l'exécution technique des programmes et de la contractualisation directe avec les maîtres d'œuvre, du lancement des appels d'offre, etc. ;
- **Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF)** : assure le financement du programme régional d'investissement, canalise les ressources internes et externes ; sa gestion est confiée à une institution financière régionale chargée de collecter les ressources mobilisées.

Figure 4 : Dispositif institutionnel



MECANISME FINANCIER

Le mécanisme financier repose sur l'ECOWADF (Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation). Son objectif est de canaliser les ressources financières permettant une mise en œuvre cohérente et coordonnée du plan régional d'investissements, en facilitant l'exercice du leadership par la région.

PRINCIPES GENERAUX

- Ce fonds sera logé au niveau de la BIDC, institution spécialisée de la CEDEAO, en sa qualité de banque régionale de financement, d'investissement et de développement de l'Afrique de l'Ouest ;
- La gestion de l'ECOWADF se fera sur la base de règles et procédures définies conjointement par la Commission de la CEDEAO et la BIDC.

GUICHETS

Ce fonds sera divisé en 4 guichets, en lien avec les domaines thématiques d'intervention :

① Appui à l'intégration agricole régionale

- Intensification agricole
- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Gestion des ressources partagées

② Appui à la sécurité alimentaire

- Cofinancement des programmes nationaux de filets sociaux
- Constitution et entretien du stock régional

③ Appui à l'innovation et au renforcement de capacités

- Appui à la recherche, diffusion de bonnes pratiques, échanges d'expériences, capitalisation, mise en réseau sur des thématiques d'intérêt régional
- Renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs

④ Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional

- Réglementation, législation, certification et contrôle qualité
- Dispositifs d'information et d'aide à la décision
- Coordination et harmonisation régionale des politiques nationales
- Négociations internationales
- Appui aux institutions de coopération régionales
- Etudes et évaluation

INSTRUMENTS FINANCIERS

- **Subvention** : pour les investissements immatériels (études, recherche, concertation, etc.), le financement d'investissements à vocation régionale (marchés), le co-financement de politiques nationales (subvention intrants) ou la promotion d'innovations (dispositifs de sécurité alimentaire) ;
- **Bonification des taux d'intérêts** : pour réduire le coût du crédit dans l'approvisionnement en intrants et en équipements pour la production, la transformation et la commercialisation ;
- **Garantie des prêts** : pour assumer une part du risque encouru par les établissements bancaires et favoriser leur investissement dans le financement de l'agriculture.

DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation sera articulé entre les niveaux national et régional. L'unité de suivi-évaluation régionale sera placée au niveau de la Direction de l'Agriculture au sein du DAERE.

Elle sera chargée d'analyser les résultats agrégés de la performance globale de l'ECOWAP/PDDAA. Elle s'appuiera pour cela sur les données transmises par les unités de suivi-évaluation nationales.

PARTENAIRES IMPLIQUES

- Le réseau panafricain de soutien de la connaissance avec des liens aux niveaux régional (ReSAKSS) et national (SAKSS) : suivi des indicateurs du PDDAA
- Le réseau fédérateur des systèmes nationaux et régionaux d'informations agricoles (AGRIS)

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Observations répétées de la situation (données temporelles collectées à une certaine fréquence, au moins annuelle pour certains indicateurs) et des tendances évolutives de la performance agricole (progrès vers objectifs visés)
- Définition d'indicateurs de performance régionaux selon une approche participative impliquant les gestionnaires de projet, institutions techniques régionales, gouvernements, bénéficiaires et autres parties prenantes.



Quelle sera la contribution des OP dans le cadre de la mise en œuvre conjoint d'un mécanisme de suivi-évaluation ?

BIBLIOGRAPHIE

CEDEAO, Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest-ECOWAP. Document de référence, juillet 2004, 166 pages

CEDEAO, Décision A/DEC/01/05 portant adoption de la politique agricole de la CEDEAO et annexes à la décision, janvier 2005

CEDEAO, Plan d'action régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest, juin 2005, 49 pages

CEDEAO, Plan régional d'investissements pour la mise en œuvre des programmes mobilisateurs, 2010, 195 pages

CEDEAO, Note de synthèse sur les instruments de politique publique pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, octobre 2010, 41 pages

CEDEAO, Cadre de Suivi et d'Evaluation pour l'ECOWAP/PDDAA, 67 pages

CEDEAO, Note détaillée sur le dispositif institutionnel et le mécanisme financier de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, octobre 2010, 48 pages

CEDEAO / Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau, Processus ECOWAP/PDDAA, Mémoire relatif au bilan des activités réalisées en 2010 et aux perspectives de travail pour 2011, décembre 2010, 10 pages

CEDEAO, Rapport Final de la réunion des experts du Comité Technique spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau, sur le bilan 2010 et les perspectives de travail 2011 dans le cadre du processus ECOWAP/PDDAA, février 2011, 15 pages

CEDEAO, Rapport final de la réunion du Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, Accra, Ghana, 3 février 2011, 10 pages

ANNEXE : DETAIL DU PLAN REGIONAL D'INVESTISSEMENTS

AXE 1 : PROMOTION DES PRODUITS STRATEGIQUES POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 1.1 : Promouvoir les produits alimentaires concourant à la souveraineté alimentaire : riz-maïs-manio			
Activité 1.1.1 : Appuyer la modernisation des exploitations agricoles familiales et l'intensification durable des systèmes de production	➔ Action 1.1.1.1 : Mise en place d'un programme cofinancé de subvention des engrais	Agriculteurs, éleveurs	Subvention engrais grâce à un dispositif de cofinancement régional. Taux max : 50% - Mécanisme : distribution de coupons (distributeurs agréés)
	➔ Action 1.1.1.2 : Mise en place d'un programme cofinancé de subvention de petit matériel innovant	Agriculteurs, éleveurs	Subvention petit matériel (liste restreinte des matériels éligibles et taux max de subvention à définir)
	Action 1.1.1.3 : Renforcement du réseau de distribution d'intrants	Distributeurs	Aide à l'acquisition de matériel pour les distributeurs d'intrants (liste matériels éligibles – formation et agrément des distributeurs)
	➔ Action 1.1.1.4 : Mécanisme de garantie des crédits intrants (crédit campagne et aliment bétail)	Agriculteurs, éleveurs	Mise en place d'un système de garantie du crédit intrants (taux de couverture de 50% max – mode de gestion du fond à définir)
	Action 1.1.1.5 : Création et diffusion de nouvelles semences	Centres de recherche	Harmonisation politiques nationales des intrants, capitalisation bonnes pratiques, renforcement des centres de recherche
	➔ Action 1.1.1.6 : Evaluation de l'impact des programmes spéciaux et des politiques fiscales	Etats, OP et interprof.	Evaluation des programmes spéciaux et politiques fiscales et tarifaires
	Action 1.1.1.7 : Réglementation sur les intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences) et appui à leur application	Etats	Elaboration de normes régionales de qualité pour engrais, dispositif de certification engrais, contrôle réglementation, mise en réseau régional des importateurs et distributeurs
	Action 1.1.1.8 : Promouvoir la production locale d'engrais	Etats	Etudes de faisabilité d'unités industrielles, étude pour la rationalisation de l'activité des unités de mélange, étude des mesures favorisant relance production, recherche de financement
	➔ Action 1.1.1.9 : Sécurisation du foncier	Etats	Harmonisation code d'investissement et code foncier des pays, mesures pour éviter concentration grands investissements
Activité 1.1.2 : Renforcer l'irrigation	Action 1.1.2.1 : Diffusion des bonnes pratiques pour la petite et grande irrigation	Agences de bassins	Inventaire résultats recherche, diffusion expériences réussies, promotion technologie petite irrigation, organisation échanges régionaux
	Action 1.1.2.2 : Renforcement de la capacité d'intervention des agences de gestion des bassins	Agences de bassins	Etudes, organisation de rencontres, diffusion information, renforcement des agences en charge de la gestion des bassins

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 1.1.3 : Structurer les filières	➡ Action 1.1.3.1 : Appui aux réseaux régionaux d'organisations de producteurs et interprofessions	OP et interprof.	Aide à la mise en place d'interprofessions, de plans stratégiques, organisation de foires régionales, ateliers régionaux, promotion contractualisation pour échanges transcommunautaires
	Action 1.1.3.2 : Appui au commerce interrégional des produits vivriers		Traité dans le programme 2
Activité 1.1.4 : Promouvoir la transformation et la valorisation des produits	Action 1.1.4.1 : Réglementation, normalisation et certification des produits et formation des acteurs		Traité dans le programme 2
	Action 1.1.4.2 : Diffusion de nouvelles technologies adaptées de transformation	Entr. agro-alimentaires	Capitalisation et diffusion des initiatives et technologies de transformation adaptées, prêts bonifiés
Activité 1.2 : Promouvoir les filières bétail, viande et lait			
Activité 1.2.1 : Promouvoir les filières animales bétail viande	Action 1.2.1.1 : Promotion de la santé animale	Services vétérinaires	Renforcement des capacités de diagnostic d'un réseau de laboratoires au niveau régional; renforcement d'un réseau régional de techniciens vétérinaires ; renforcement de la production d'intrants vétérinaires; accessibilité aux intrants vétérinaires ; certification et création de normes régionales de mise en marché
	Action 1.2.1.2 : Promotion de la production d'aliments du bétail et accessibilité	Fabricants aliments bétail	Appui à la création d'unités locales de fabrication (équipement, formation), promotion accessibilité aliment bétail, subvention aux éleveurs
Activité 1.2.2 Renforcer la mobilité transnationale et gestion des conflits	➡ Action 1.2.2.1 : Matérialisation des axes transfrontaliers et aménagement des parcours	Éleveurs	Coordination et co-financement des aménagements dans les zones transfrontalières (politique régionale d'aménagement de couloirs, sécurisation des couloirs, sécurisation des aires pastorales) ; aménagement d'axes pour faciliter le commerce transfrontalier du bétail (création de postes de contrôle sanitaire et de points d'eau)
	➡ Action 1.2.2.2 : Adaptation des textes sur la transhumance transnationale, appui à leur vulgarisation et contrôle de leur application	Éleveurs	Capitalisation et vulgarisation des textes sur la transhumance, sensibilisation population, adoption d'une Charte Pastorale
	➡ Action 1.2.2.3 : Mise en place d'un dispositif d'alerte régional précoce pour les crises fourragères et hydriques	Éleveurs-États	Diagnostic des besoins en termes de collecte d'infos, mise en place d'un observatoire sur la base du réseau Agrhymet
	➡ Action 1.2.2.4 : Mise en place d'un cadre régional de prévention des conflits	OP	Diagnostic sur la législation en matière de prévention des conflits, renégociation des règles d'usage des ressources naturelles, développement d'un réseau régional de gestion des conflits

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 1.2.3 : Structuration des filières de productions animales	➔ Action 1.2.3.1 : Promotion des marchés autogérés	OP ou comité de gestion	Visites d'échanges et appui aux initiatives de création de marchés autogérés (investissement dans infrastructures)
	➔ Action 1.2.3.2 : Renforcement de l'organisation de l'interprofession et structuration des filières	Interprof.	Renforcement des systèmes d'information, appui à la définition d'une politique commerciale incitative, normalisation et réglementation
	Action 1.2.3.3 : Promotion de la transformation et valorisation des produits animaux	Industries de transfo. des produits animaux	Mise en place d'un fonds compétitif régional d'appui à la création et à la modération des unités de transformation des produits animaux : identification de mesures fiscales favorables au développement des industries de transformation, outils de certification et de contrôle, renforcement de capacités en matière de normalisation
Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une politique et des stratégies de gestion durable des ressources halieutiques			
Activité 1.3.1. Assurer la cohérence des stratégies de gestion du secteur de la pêche	➔ Action.1.3.1.1 : Formulation d'une politique régionale de la pêche	Etats	Approfondissement diagnostic du secteur, organisation d'ateliers et d'un programme d'action
	Action 1.3.1.2 : Harmonisation des textes réglementaires en matière de pêche	Etats	Harmonisation de la réglementation en matière de pêche, harmonisation des conventions et accords de pêche avec les pays étrangers, renforcement de capacités de négociation des acteurs
Activité 1.3.2 : Assurer la gestion durable des ressources halieutiques maritimes et continentales	Action 1.3.2.1 : Appui à la réalisation de travaux de construction d'infrastructures d'aménagement des cours et plans d'eaux	Agences de gestion des bassins	Dragage de cours d'eau, lutte contre les végétaux aquatiques envahissant, aménagement d'infrastructures littorales multifonctionnelles pour limiter les pertes post-capture des poissons
	Action 1.3.2.2 : Sécurisation des ressources halieutiques tant maritimes que continentales	Etats	Protection des habitats fragiles, mécanisme régional modulé de régulation de l'accès et de l'allocation des droits de pêche, systèmes de contrôle et de surveillance des activités, renforcement de la recherche pour un suivi régulier des ressources
	Action 1.3.2.3 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'aquaculture et de la pisciculture	aquaculteurs	Création et gestion de fermes pilotes, appui aux opérations de réempoissonnement des plans et cours d'eau, accès aux technologies adaptées
	➔ Action 1.3.2.4 : Accompagnement de la structuration et la professionnalisation des acteurs de la pêche	OP de la pêche	Mise en réseau des acteurs de la pêche, formation, sensibilisation, facilitation accès aux technologies de conservation et transformation des produits halieutiques

AXE 2 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE REGIONAL

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 2.1 : Améliorer l'environnement commercial des filières agro-alimentaires			
Activité 2.1.1. Promouvoir le commerce intra-régional des produits agricoles et agroalimentaires	Action 2.1.1.1 : Facilitation du financement du commerce transfrontalier des produits	OP-banques	bonification des intérêts pour la commercialisation régionale, fonds régional de garantie pour sécuriser les banques commerciales
	Action 2.1.1.2 : Concertation pour gérer les risques de change	Acteurs commerce transfrontalier	Concertation au sein de la CEDEAO pour faciliter les transactions commerciales et développer la connexion entre banques
	Action 2.1.1.3 : Définition et application de normes régionales sur la commercialisation des produits agroalimentaires	Acteurs du commerce et consommateurs	Adoption d'un cadre juridique et réglementaire des activités de normalisation, appui à l'émergence de certificateurs privés, mise en place d'organismes de normalisation régionaux
	Action 2.1.1.4 : Facilitation de la création de bourses régionales de produits vivriers	Opérateurs commerciaux	Mise en place de bourses régionales de produits vivriers et de fret
	Action 2.1.1.5 : Amélioration des conditions de la circulation des denrées dans région	Structures publiques, services des douanes, opérateurs engagés dans le commerce	Vulgarisation réglementation fiscale et douanière régionale, facilitation accès aux autorisations d'exportation, mise en place d'observatoires des pratiques anormales sur les corridors et application de sanctions des obstacles non tarifaires, facilitation opérations de dédouanement
	↻ Action 2.1.1.6 : Prévention et lutte contre la volatilité des prix	Stockeurs privés d'envergure régionale	Expérimentation de la mise en place de contrats entre des stockeurs privés et la CEDEAO, suivi de l'évolution des prix sur les marchés et harmonisation des législations
Activité 2.1.2. Développer les infrastructures de commerce	Action 2.1.2.1 : Promotion et équipement des marchés transfrontaliers	commerçants, transitaires, transporteurs et consommateurs	Réalisation de magasins de stockage, de marchés transfrontaliers, de biens publics, de points d'information
Activité 2.1.3. Mettre en place des instruments incitatifs et efficaces aux frontières	↻ Action 2.1.3.1 : Mise en place d'une mesure de sauvegarde à l'importation	Comité de gestion du TEC CEDEAO	Expertise pour appuyer les pays à finaliser la conception d'une taxe de sauvegarde à l'importation (TSI) et réflexion sur les autres instruments complémentaires possibles, fonds pour les coûts d'ajustement induits
	↻ Action 2.1.3.2 : Réforme du Comité de gestion du TEC et mécanisme de concertation sur les négo. commerciales	Comité de gestion du TEC CEDEAO	Suivi de l'application effective des droits de douane, de l'impact du TEC sur la croissance agricole (AGRIS), appui à la Commission et aux Etats membres dans les notifications à réaliser à l'OMC (mécanisme de concertation)
	Action 2.1.3.3 : Appui aux Etats pour l'harmonisation du système douanier et la formation des douaniers	Services des douanes	Formation des douaniers sur le cadre légal du TEC/CEDEAO et les textes fixant le Schéma de libéralisation des échanges

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 2.2 : Mettre en place des mécanismes d'adaptation au changement climatique et de gestion intégrée des ressources partagées			
Activité 2.2.1 Renforcer la recherche régionale pour adapter la production agricole au changement climatique	Action 2.2.1.1 : Amélioration des connaissances sur les variations et changements climatiques et leurs impacts sur le secteur agricole	Centre AGHRYMET et services nationaux de météorologie	Renforcement du dispositif actuel de collecte de données et appui au centre Aghrymet (expertise, stations météo, formation personnel)
	Action 2.2.1.2 : Développement de techniques et technologies d'adaptation aux changements climatiques	SNRA, Universités, structures privées de recherche	Appui aux systèmes nationaux de recherche agronomique et aux institutions travaillant sur la vulnérabilité des ménages aux évolutions climatiques et environnementales
	➔ Action 2.2.1.3 : Capitalisation et diffusion des techniques et technologies adaptées aux changements climatiques	Institutions de recherche, OP, ONG	Inventaire et dissémination des savoirs locaux et expériences endogènes : enquêtes de terrain, organisation de foires, voyages d'études, tests pilotes de démonstration multi-pays
	Action 2.2.1.4 : Mise en place d'un système de veille et d'information sur les négociations internationales sur les changements climatiques	Décideurs et négociateurs des conventions, OP, OSC	Système de veille informationnelle sur les négociations relatives au changement climatique, appui des pays pour la préparation des négociations, reconnaissance CEDEAO, de la société civile et des OP pour leur participation aux rencontres
Activité 2.2.2 Renforcer les capacités de gestion intégrée des ressources naturelles partagées	Action 2.2.2.1 : Gestion intégrée des ressources en eau dans les grands bassins fluviaux	Organismes de bassin, GWP, ONG, OP, collectivités locales	Encourager la capitalisation des expériences et résultats obtenus dans les bassins, vulgariser la GIRE au niveau de tous les usagers, assurer un suivi des politiques de gestion des ressources en eau au niveau des bassins versants
	Action 2.2.2.2 : Gestion des écosystèmes forestiers	Etats et organismes de gestion	Etats des lieux des ressources transfrontalières, harmonisation des textes réglementaires, renforcement de capacités, élaboration de plans de gestion, valorisation des sous-produits
Activité 2.2.3 Mettre en place des mécanismes assurantiels pour les risques climatiques et environnementaux	➔ Action 2.2.3.1 : Capitalisation des expériences sur les assurances agricoles	OP, sociétés d'assurance, inst. de financement	Inventaire et analyse des expériences en cours en Afrique de l'Ouest et dans les pays en développement
	Action 2.2.3.2 : Réalisation d'études de faisabilité de mécanismes assurantiels	OP, sociétés d'assurance, inst. de financement	Réalisation d'une étude régionale et d'études nationales à la demande : identification des risques à prendre en compte, types d'assurance, partage des risques et des coûts au niveau régional, etc.
	➔ Action 2.2.3.3 : Appui à la mise en place d'expériences pilotes d'assurances agricoles	OP, sociétés d'assurance, institutions de financement	Fourniture d'assistance technique et alimentation d'un fonds pouvant servir de garantie pour les institutions financières et les sociétés d'assurance impliquées

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 2.3 : Mettre en place un système d'information et d'aide à la décision opérationnel			
Activité 2.3.1 Assurer le suivi de l'environnement écologique et macroéconomique	Action 2.3.1.1 : Mise en place d'un dispositif coordonné de suivi écologique	Systèmes d'information environnementaux	Harmonisation des méthodes de collecte, renforcement des dispositifs régionaux et nationaux de suivi écologique, actualisation d'un atlas des ressources naturelles, diffusion des résultats
	Action 2.3.1.2 : Mise en place d'un dispositif de suivi du contexte macro-économique et des politiques agricoles	Institutions éco. et tech. régionales, universités	Soutien aux institutions effectuant collecte et gestion de données macro-économiques et suivi des politiques sous réserve de mise en réseau des structures nationales et de l'intérêt régional de l'opération
Activité 2.3.2 : Renforcer les dispositifs de suivi des systèmes productifs et de la situation alimentaire et nutritionnelle	Action 2.3.2.1 : Renforcement des dispositifs nationaux de suivi annuel de la campagne agro-sylvo-pastorale	CILSS-AGHYMET-Directions techniques des pays	Co-financement pour la collecte de données, leur traitement, analyse et diffusion, sessions de formation
	Action 2.3.2.2 : Analyse des tendances d'évolution de la production, pour les principaux produits et bassins de production	CILSS-AGHYMET-Directions techniques des pays	Faciliter définition de méthodologies communes, co-financement des dispositifs nationaux de collecte, formation
	Action 2.3.2.3 : Mise en place d'un dispositif d'alerte régional précoce pour les crises fourragères et hydriques	Décideurs publics	Mise en place observatoire de la transhumance (mouvement des troupeaux, évolution des ressources fourragères)
	Action 2.3.2.4 : Analyse des tendances d'évolution de la vulnérabilité alimentaire	CILSS-AGHYMET-Directions techniques	Faciliter définition de méthodologies communes, co-financement des dispositifs nationaux de collecte, formation
Activité 2.3.3 Renforcer les dispositifs de suivi des échanges régionaux de produits agricoles	Action 2.3.3.1 : Renforcement des dispositifs de production et de diffusion d'information sur les marchés et les opportunités d'échange	CILSS-RESIMAO-chambres consulaires	Adapter les dispositifs de production-diffusion d'informations, renforcer les opportunités d'échanges intra-communautaires (foires régionales, portail Ecobiz CEDEAO, etc.)
	Action 2.3.3.2 : Réalisation d'analyses périodiques sur l'intérêt et les performances des chaînes de valeur émergentes régionales	RESSAKS	Harmonisation des méthodologies nationales et production d'analyses sur les performances des filières émergentes
Activité 2.4 : Renforcer les capacités des institutions et des acteurs régionaux			
Activité 2.4.1 Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la région	Action 2.4.1.1 : Appui aux Institutions de recherche et de formation	Institutions de recherche et Universités	Bourses d'échanges d'étudiants et d'enseignants, fonds de recherche, séminaires d'échanges, missions d'études sur demande de la CEDEAO
	➔ Action 2.4.1.2 : Appui aux organisations socioprofessionnelles régionales	OP (ROPPA-RECAO-réseaux distributeurs intrants)	Appui institutionnel, appui aux cadres de concertation, formation (gouvernance agricole, réglementation, analyse prospective, information-communication, gestion de projets), renforcement conseil agricole, activités de plaidoyer, etc.

AXE 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE ET PROMOTION DE L'ACCES DURABLE A L'ALIMENTATION

Activités	Actions	Cibles	Contenu
Activité 3.1 : Définir un cadre régional harmonisé des causes structurelles de la vulnérabilité et des instruments permettant de la réduire			
Activité 3.1.1 : Appuyer la définition d'une approche commune et des instruments d'intervention en faveur de l'accès à l'alimentation des personnes vulnérables.	Action 3.1.1.1 : Evaluation et capitalisation des expériences de filets sociaux en milieu urbain	Etats membres	Définition de la méthodologie d'intervention, sélection d'opérations pour la capitalisation (ciblage, insertion mesure dans économie locale...), évaluations dans les pays et synthèse régionale
	↻ Action 3.1.1.2 : Evaluation et capitalisation des expériences de filets sociaux en milieu rural	Etats membres	Définition de la méthodologie d'intervention, sélection d'opérations pour la capitalisation (ciblage, insertion mesure dans économie locale...), évaluations dans les pays et synthèse régionale
	Action 3.1.1.3 : Identification des instruments nécessitant une harmonisation à l'échelle régionale	Etats membres	Mise en discussion travaux de capitalisation, définition panel d'instruments mobilisables, instruments à mettre en œuvre au niveau régional, définition de modalités harmonisées, concertation régionale
	Action 3.1.1.4 : Appui à l'élaboration de stratégies nationales en faveur de l'accès à l'alimentation et la réduction de la vulnérabilité	Etats membres	Cadrage du processus d'élaboration ou révision des stratégies nationales, appui technique des pays, concertation régionale en vue d'une harmonisation et communication
	Action 3.1.1.5 : Appui à l'intégration des filets de sécurité alimentaire au sein des stratégies nationales de réduction de la pauvreté	Etats membres	Analyse des SRP nationales, méthodologie pour améliorer prise en compte de l'accès à l'alimentation, renforcement des capacités nationales, définition d'indicateurs de suivi-évaluation
Activité 3.2 : Adapter et améliorer le dispositif de suivi de la vulnérabilité et de prévention des crises alimentaires			
Activité 3.2.1 : Adaptation du dispositif de prévention et gestion des crises à l'évolution du contexte et des facteurs de risque alimentaire	↻ Action 3.2.1.1 : Adaptation d'une méthodologie d'analyse de la vulnérabilité fondée sur les systèmes de vie des ménages	Etats membres	Elaborer méthodologie d'enquêtes différenciées en milieu urbain et rural, et permettant de collecter des données sur les sources de revenus agricoles, élaboration de typologies de systèmes de vie des ménages adaptées aux pays côtiers
	Action 3.2.1.2 : Consolidation des dispositifs de veille nutritionnelle	Etats membres	Soutien aux enquêtes sur la diversité des consommations alimentaires et sur la perception des ménages sur l'ampleur de l'insécurité alimentaire
	Action 3.2.1.3 : Renouvellement de l'approche géographique des déterminants de l'insécurité alimentaire pour mieux cibler les filets de sécurité	Etats membres	Coordination et facilitation d'enquêtes transfrontalières, organisation de rencontres entre acteurs d'un même bassin de production, renforcement des capacités d'analyse
	Action 3.2.1.4 : Renforcement des compétences au niveau national et régional pour la collecte et le traitement des données primaires	Etats membres	Formation régionales et nationales pour la collecte de données (AGHYMET), appui aux organisations responsables de la collecte de données

Activité 3.2.2 : Développer la capacité d'aide à la décision pour la prévention des crises au niveau Communautaire	Action 3.2.2.1 : Renforcement des capacités d'analyse et d'aide à la décision aux niveaux national et régional et améliorer l'interface entre les dispositifs d'information et les instances de décision de la CEDEAO	Etats membres	Formation des personnels, appui à l'aide à la décision, ateliers multi-pays, mise en place d'une unité "sécurité alimentaire" au sein de l'ARAA
	Action 3.2.2.2 : Renforcement des dispositifs nationaux et régionaux de concertation et de coordination sur la situation alimentaire et les réponses aux crises	Etats membres	Mission d'appui technique aux pays, concertations nationales et régionales, adoption nouvelle charte élargie aux filets sociaux, renforcement moyens de coordination opérationnelle PREGEC et RPCA
Activité 3.3 : Mettre en œuvre des instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention/gestion des crises alimentaires			
Activité 3.3.1 : Concevoir un plan de contingence régional	Action 3.3.1.1 : Appui à l'élaboration de plans de contingence nationaux de gestion des crises alimentaires	Etats membres	Typologie des crises et des indicateurs d'intensité, évaluation des capacités nationales de réponse, définition des instruments et des capacités nationales mobilisables, du dispositif de mobilisation des moyens
	Action 3.3.1.2 : Définition du plan de contingence régional	CEDEAO, Etats membres	Analyse croisée des plans de contingence nationaux, typologie des crises, évaluation capacités de réponse nationales, définition instruments et capacités mobilisables au niveau régional
Activité 3.3.2 : Renforcer les stocks nationaux et constituer le stock régional de sécurité alimentaire	Action 3.3.2.1 : Renforcement des capacités nationales en matière de stockage public de sécurité	Etats membres	Synthèse régionale des expériences de stocks de sécurité, appui à la définition de politiques nationales de stocks de sécurité
	Action 3.3.2.2 : Renforcement de la coopération entre les pays en matière de stocks de sécurité	Etats membres, CEDEAO, CILSS	Synthèse des dispositifs existants dans les pays pour la gestion des stocks et les modalités de codécision, concertation régionale associant les bailleurs, négociation d'un pacte régional de partenariat sur la mise en réseau des stocks de sécurité, appui du CILSS dans l'animation du RESOGEST
	Action 3.3.2.3 : Mise en place progressive du stock régional de sécurité	Etats membres	Etude de faisabilité d'un stock régional de sécurité, préparation des textes législatifs pour sa constitution, mise en place du dispositif institutionnel, contractualisation avec les sociétés gestionnaires, mobilisation du stock initial par appel d'offres sur le marché régional
Activité 3.3.4 : Appui aux initiatives nationales « innovantes » de filets sociaux de sécurité	Action 3.3.4.1 : Définition de critères d'éligibilité et de la procédure d'instruction	Etats membres	Etude pour la formulation des critères d'éligibilité, concertation régionale, établissement procédure de sélection des dossiers, mise en place comité de sélection
	Action 3.3.4.2 : Cofinancement des opérations nationales de filets sociaux	Etats membres	Co-financement des opérations éligibles : cash for work, food for work, subvention à la consommation directe et illimitée, subvention de prix indirect illimitée, subvention rationnée, vente à prix modéré, distribution gratuite, programmes d'alimentation scolaire
Activité 3.3.5 : Harmoniser les méthodologies d'évaluation	Action 3.3.5.1 : Renforcement des capacités en suivi-évaluation du dispositif PREGEC	Etats membres	Définition des modalités et méthodes de suivi, évaluation des impacts des programmes, échanges d'expériences entre pays

